



PALATINE OBJECTIF RENDEMENT 30 MOIS

OPCVM

Relevant de la directive 2014/91/UE

Rapport Annuel 2023/2024



PALATINE OBJECTIF RENDEMENT 30 MOIS

OPCVM

RELEVANT DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE 2014/91/UE

OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES DE CREANCES LIBELLES EN EURO

RAPPORT DE GESTION ANNUEL

28/06/2024

- I - CARACTERISTIQUES

► **OPCVM d'OPC** : Inférieur à 10% de l'actif net

► **Objectif et politique d'investissement** :

Le fonds a pour objectif de gestion d'obtenir à horizon décembre 2025 une performance nette de frais égale à celle de son indicateur de référence.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM utilise une stratégie d'investissement dite « buy and hold » ou de portage des titres. La construction du portefeuille reflétera les convictions de la société de gestion en termes d'analyse-crédit et respectera le processus d'investissement défini par la société de gestion. Ce type de stratégie implique une faible rotation du portefeuille (40% maximum sur la durée de vie du fonds). Le gérant conserve toutefois la possibilité de procéder à des arbitrages dans l'intérêt du porteur. Le fonds se réserve le droit d'investir dans des obligations émises par des émetteurs privés et souverains dites « spéculatives » dans la limite de 15% de l'actif net. Lors de la constitution du fonds, le portefeuille sera investi pour 20% minimum en titres de maturité > 2 ans.

La stratégie d'investissement consiste à sélectionner des titres analysés en interne comme étant Investment Grade, libellés principalement en euro et émis par des émetteurs situés essentiellement dans la zone OCDE. La répartition entre dette publique et dette privée et la répartition par pays varient selon les choix discrétionnaires de la gestion.

PALATINE OBJECTIF RENDEMENT 30 MOIS promeut des caractéristiques environnementales et sociales et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, conformément à l'article 8 du Règlement SFDR, il contiendra une part d'investissements durables ayant un objectif environnemental. L'intégration de critères ESG contribue à enrichir l'approche d'investissement sur les taux. Tous les émetteurs (corporates et souverains) font l'objet d'une évaluation qualitative et quantitative dans le cadre d'un processus de notation qui s'appuie sur l'équipe d'analystes ESG interne et les données des sociétés de notation extrafinancière comme Moody's et Ethifinance (pour les petites et moyennes entreprises françaises). Le processus d'analyse ESG interne privilégie les émetteurs les mieux notés, quels que soient leur taille et leur secteur (« Best-in-Universe »), tandis que l'équipe de gestion fait progresser les émetteurs dans la durée à travers la politique d'engagement de PAM.

L'application du filtre ESG permet de réduire l'univers d'investissement de plus de 20%.

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt est comprise entre 0 et +3. L'OPCVM pourra utiliser des instruments financiers à terme pour couvrir ou exposer le fonds aux risques de taux, de crédit ou de change. Les engagements hors bilan de l'OPCVM sont limités à 100% de l'actif. Le niveau d'exposition cumulé induit par les positions de l'actif et du hors-bilan est de 200% maximum de l'actif net.

A l'échéance du fonds le 19/12/2025, le portefeuille sera liquidé et les porteurs seront remboursés.

Les revenus nets de l'OPCVM sont intégralement investis.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts chaque jeudi à 17h00 ; ce rachat sera alors exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Durée de placement recommandée : 2,5 ans.

► **Profil de risque** :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Compte tenu de l'orientation du FCP, l'investisseur s'expose à un certain nombre de risques, dont les principaux sont détaillés ci-dessous.

Risque de taux : l'orientation des marchés de taux évolue en sens inverse de celle des taux d'intérêt. L'impact d'une variation des taux est mesuré par le critère « sensibilité » du FCP, ici compris dans une fourchette de 0 à 3. En effet, la sensibilité mesure la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative du FCP une variation de 1% des taux d'intérêt. Une sensibilité de 0,50 se traduit ainsi, pour une hausse de 1% des taux d'intérêt, par une baisse de 0,50% de la valorisation du FCP.

Risque de perte en capital : L'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie de capital et peut donc ne pas retrouver son capital initialement investi.

Risque de crédit : le FCP peut être totalement exposé au risque de crédit sur les émetteurs. En cas de dégradation de leur situation ou de leur défaillance, la valeur des titres de créance peut baisser, voire devenir nulle et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change : le risque de change est le risque de variation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par le FCP. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du fonds peut baisser du fait de l'évolution des cours des devises autres que l'euro. Ce risque reste accessoire, le risque de change supporté étant de 1 % maximum.

Risque de contrepartie : le FCP peut avoir recours à des dérivés négociés de gré à gré. Ces opérations conclues avec une contrepartie exposent le FCP à un risque de défaillance de celle-ci qui peut faire baisser la valeur liquidative du FCP.

Risque lié au recours aux dérivés : le FCP peut avoir recours à des dérivés ce qui peut induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels il est investi.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés de taux. Il existe un risque que le FCP ne soit pas, à tout moment, investi sur les marchés de taux les plus performants et que le gérant ne sélectionne pas les titres de créances les plus performants. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion.

Risque opérationnel : le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels il investit.

Risque en matière de durabilité : il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

- II - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER ET POLITIQUE DE GESTION

Lors de sa réunion du 6 juin, la BCE a baissé ses taux directeurs (taux «refi» passant de 4.50% à 4.25%, taux de facilité de prêt marginal passant de 4.75% à 4.50% et taux de facilité de dépôt passant de 4.00% à 3.75%). Ainsi après dix hausses consécutives de ses taux directeurs depuis juillet 2022 dont le cumul a atteint 450bps, soit la plus forte progression des taux directeurs depuis la création de l'euro en 1999 en un laps de temps aussi court et après cinq statu quo consécutifs depuis octobre, la BCE s'est décidée à procéder à une première baisse comme elle l'avait évoqué lors de sa précédente réunion du 11 avril alors que l'inflation semble avoir atteint un palier à la baisse au-dessus de l'objectif de moyen terme des 2%. Toutefois dans son communiqué l'Institution a indiqué qu'«il est aujourd'hui opportun de réduire le caractère restrictif de la politique monétaire». Les marchés ont alors rapidement conjecturé sur le timing du prochain mouvement que certains entrevoient dès la rentrée alors que d'autres estiment à la fin de l'année.

En ce qui concerne les divers plans d'achats d'actifs dans le marché, la situation n'évolue pas, la BCE continuant de réduire la taille de son bilan depuis octobre. Pour le portefeuille du programme d'achats d'urgence face à la pandémie (Pandemic Emergency Purchase Programme, PEPP), le Conseil des gouverneurs poursuit le réinvestissement intégral des remboursements en principal des titres arrivant à échéance au cours du premier semestre 2024, puis ce portefeuille sera réduit de 7,5Mds€ par mois en moyenne au second semestre de l'année 2024 avant que les réinvestissements ne s'arrêtent fin 2024. Enfin l'encours global résiduel de l'ensemble des TLTRO devant être repayé d'ici la fin de l'année ne s'élève plus qu'à environ 75Mds€.

Toutefois lors du Forum annuel de la BCE à Sintra au Portugal, la Présidente de l'Institution, Mme Lagarde, a déclaré que « les perspectives sont bien trop incertaines pour annoncer une deuxième baisse » ajoutant « nous sommes toujours confrontés à plusieurs incertitudes concernant l'inflation future, en particulier en ce qui concerne l'évolution du lien entre les bénéfices, les salaires et la productivité, et si l'économie sera frappée par de nouveaux chocs du côté de l'offre. Il nous faudra du temps pour recueillir suffisamment de données pour être certain que les risques d'une inflation supérieure à l'objectif soient passés ». L'incertitude est donc de nouveau de mise.

En ce qui concerne la croissance économique de la zone euro, on rappellera que, si en 2020 le PIB avait chuté de -6.4% à raison de la « crise covid », il avait rebondi à +5.2% en 2021 en sortie de confinement. Puis en 2022, la croissance de la zone euro s'est quand même affichée à +1.8% en dépit des effets récessifs du conflit russo-ukrainien sur l'activité économique. En revanche la croissance a franchement décéléré en 2023 puisque, selon Eurostat, les 20 pays partageant la monnaie unique ont enregistré une croissance de seulement 0,5%. En Q1 2024, en rythme trimestriel, le PIB s'affiche en hausse à +0.3% rebondissant par rapport au -0.1% du Q4 2023. En rythme annuel, au Q1 2024, le PIB s'établit à +0.4% contre +0.1% au Q4 2023. La récession semble évitée mais le niveau de l'activité demeure faible. En ce qui concerne l'indice PMI Markit composite zone euro, combinant services et activité manufacturière, il s'affiche en nette baisse en juin à 50.8 contre 52.2 en mai mais se situe pour le 4ème mois consécutif au-dessus du seuil des 50, frontière entre croissance et récession, après en avoir été en-dessous pendant 9 mois consécutifs. L'indice PMI du secteur des services baisse également à 52.6 en juin contre à 53.2 en mai de même que celui du secteur industriel à 45.8 en juin contre 47.3 en mai. Si l'indice des services se situe au-dessus du seuil des 50 pour le cinquième mois consécutif, en revanche celui du secteur industriel est sous ce seuil pour le 24ème mois consécutif ! La croissance de la zone euro continue donc de se montrer extrêmement faible notamment dans les secteurs industriels. Pour ce qui concerne l'inflation globale de la zone euro, rappelons qu'elle avait atteint son pic en octobre 2022 en rythme annuel à +10.6% (niveau le plus élevé enregistré par l'office européen des statistiques depuis le début de la publication de l'indicateur en janvier 1997) avant de se replier régulièrement par la suite. En juin elle s'est légèrement repliée à +2.5% contre +2.6% en mai et demeure donc toujours au-dessus des 2% cibles d'équilibre de moyen-terme de la BCE. L'inflation sous-jacente (hors énergie, produits alimentaires, boissons alcoolisées et tabac), indicateur de référence des banquiers centraux, est, quant à elle, demeurée stable en juin à +2.9% comme en mai. Or c'est bien l'évolution de cette inflation sous-jacente qui préoccupe en premier lieu la BCE et son maintien sur des niveaux très proches des 3% va interroger la BCE car la cible des 2% demeure toujours un peu éloignée. Ainsi, après la baisse des taux directeurs de 25bps intervenue en début de mois, en revanche les incertitudes demeurent quant au rythme des éventuelles baisses ultérieures et quant au total de ces baisses de taux BCE pour l'année 2024. En ce qui concerne le taux de chômage de la zone euro, il demeure stable en mai à +6.4% comme en avril, son plus bas niveau jamais enregistré depuis le début de la série statistique en 1998, juste avant le lancement officiel de l'euro en janvier 1999 et se situe donc très nettement en-dessous de son niveau pré-pandémique de 7.4% en février 2020. Le niveau extrêmement faible de la croissance actuelle de la zone euro ne semble donc pas encore suffisant pour trouver sa traduction dans les chiffres du chômage qui résiste bien. Si l'on associe cela à la moyenne des progressions salariales en zone euro pour 2024 qui devrait être voisine des 5%, on comprend pourquoi la BCE semble toujours craindre un effet de second tour sur l'inflation à raison des hausses salariales.

Dans ce contexte, en juin, la moyenne mensuelle de l'Ester s'est affichée à +3.749% (+3.907% en mai), celle du swap 1 an OIS à +3.381% (+3.446% en mai) et celle de l'Euribor 3 mois à +3.724% (+3.813% en mai).

Pour ce qui est des rendements obligataires de la zone euro, ils auront été en hausse quasi-continue de début 2021 jusqu'au début octobre 2023 où ils ont atteint leur plus haut en réaction à la forte hausse de l'inflation et aux resserrements monétaires des principales banques centrales. Mais en novembre et décembre 2023, ils ont enregistré une baisse spectaculaire dans le sillage des excès d'anticipations de baisses des taux directeurs tant aux USA qu'en zone euro. Depuis le début de l'année 2024, la correction de ces anticipations excessives de baisse des taux directeurs est à l'œuvre et les rendements obligataires sont corrélativement repartis à la hausse. Ainsi le taux du Bund 10 ans est-il passé de +2.02% fin décembre à +2.66% fin mai (plus bas historique à -0.86% début mars 2020 et plus haut à +2.97% début octobre 2023). Mais le résultat des élections européennes françaises marquées par la poussée des extrêmes a agité les marchés obligataires européens et a redonné au Bund son rôle de valeur refuge. Son rendement termine ainsi le mois de juin en baisse à +2.50%. Il

n'en va pas de même pour le taux du BONOS espagnol 10 ans qui est passé de +3.39% fin mai à +3.42% fin juin (plus bas historique à -0.02% mi-décembre 2020 et plus haut à +4.06% début octobre 2023) et pour le taux du BTP italien 10 ans qui est passé de +3.97% fin mai à +4.07% (plus bas historique à +0.52% mi-décembre 2020 et plus haut à +4.98% mi-octobre 2023). Il en a été de même pour les taux obligataires français à 10 ans, il est passé de +3.14% fin mai à +3.30% fin juin, dont le spread avec le bund est passé d'un mois sur l'autre de +48bps à +80bps. Cette nouvelle progression des taux obligataires de la zone euro en juin (hors bund) trouve son origine tant dans des niveaux d'inflation semblant avoir atteint un palier à la baisse semblant exclure des baisses de taux directeurs significative au cours du second semestre 2024 que dans des raisons politiques.

En ce qui concerne les spreads de crédit court-terme des émetteurs bancaires, après s'être considérablement accrus en avril et mai 2020 suite à la crise sanitaire, ils n'ont cessé de se réduire au cours des mois qui ont suivi jusqu'à repasser en territoires négatifs et atteindre des niveaux bien inférieurs à ceux d'avant crise ! Mais le revirement de politique monétaire de la BCE ainsi que le conflit russo-ukrainien ont refait partir ces spreads très sensiblement à la hausse dès début 2022. La moyenne mensuelle des spreads à l'émission contre Ester des certificats de dépôt à 3 mois des principales banques françaises est stable à +8bps en juin comme en mai. (plus haut à +25.6bps en mai 2020 et plus bas à -5.6bps en décembre 2021). Ainsi la normalisation en cours de la politique monétaire de la BCE (dont les remboursements en cours des TLTRO) ont fait retrouver aux banques une réelle appétence à lever des ressources sur le court terme.

Pour ce qui est de l'écart mensuel moyen entre l'Euribor 3 mois et le swap à 3 mois contre Ester, qui mesure le coût de la liquidité interbancaire sur cette durée, après avoir culminé à +29.5bps en avril 2020 au plus fort de la crise sanitaire, il s'est ensuite effondré pour passer en territoire négatif pour la 1ère fois en décembre 2021 à -0.2bp traduisant alors l'absence totale d'intérêt des banques à emprunter du cash sur le passage de fin d'année. En 2022, ce spread avait très sensiblement remonté pour atteindre +11.2bps en juin (euribor 3 mois anticipant les remontées de taux BCE). Cependant dès juillet 2022 il a commencé à se replier pour repasser peu à peu en territoire négatif et atteindre un plus bas historique à -10.7bps en février 2023 traduisant un nouveau désintérêt des banques à lever du cash dans le marché sur le passage de fin d'année 2022/2023. Depuis cet écart est repassé en territoire positif reflétant un regain d'intérêt des banques de la zone euro à lever du cash sur le court terme dans un contexte de remboursement total des TLTRO 3 dans le courant de l'année 2024. Ainsi cet écart moyen est passé de +8.1bps en mai à +6.6bps en juin.

Enfin, concernant le marché du crédit, l'indice iTRAXX Europe 5 ans Corporate IG «générique», représentatif de la moyenne des spreads de crédit à 5 ans de 125 émetteurs corporates européens «investment grade», a très sensiblement monté passant de +53bps fin mai à fin +61bps. Il se situe donc toujours très en dessous de son niveau prévalant le 23 février 2022, veille de l'entrée des troupes russes en Ukraine, à +71bps. On rappellera également les plus hauts atteints par cet indice durant ce conflit fin septembre 2022 à +138bps.

Au 28 juin 2024, la performance du fonds Palatine Objectif Rendement 30 mois depuis sa création le 23/06/2023 est de +4,92% pour la part SI, +4,82% pour la part I et +4,71% pour la part R tandis que l'indicateur de référence délivre +5,36% sur la même période.

La performance positive du fonds s'explique par une bonne allocation entre titres d'entreprises privées et d'établissements financiers. Le fonds a été légèrement pénalisé depuis le début de l'année du fait de sa sous-exposition par rapport au benchmark de référence sur les titres d'établissements financiers.

Le fonds est pleinement investi afin de profiter de l'environnement obligataire toujours favorable en termes de rendement, les liquidités sont très faible à 0,23%.

Les performances passées de l'OPC ne préjugent pas de ses performances futures.

- III - INFORMATION SUR LES TECHNIQUES DE GESTION DE PORTEFEUILLE

- ✓ Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- ✓ Identité des contreparties à ces techniques ;
- ✓ Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie ;
- ✓ Revenus découlant de ces techniques pour l'exercice comptable et frais opérationnels directs et indirects occasionnés.

Sur l'exercice 2023/2024, le FCP n'a pas eu recours à ces techniques.

- IV - INFORMATION SUR LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET LA REUTILISATION (SFTR)

- ✓ Informations générales : Montant des titres et matières premières prêtés
 Montant des actifs engagés
- ✓ Données sur la concentration ;
- ✓ Données d'opérations agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur la réutilisation des garanties (collatéral) ;
- ✓ Conservation des garanties reçues par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Conservation des garanties fournies par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global.

Sur l'exercice 2023/2024, l'OPC n'a pas eu recours à ce type d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

- V - INFORMATIONS D'ORDRE DEONTOLOGIQUE

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires :

Les intermédiaires financiers sont sélectionnés dans le respect des principes de « best execution » sur la base d'une approche multi - critères faisant l'objet d'une grille d'évaluation spécifique :

- | | |
|---|---|
| - Tarification | - Confidentialité |
| - Qualité de l'exécution | - Organisation de réunions avec les émetteurs |
| - Qualité des analyses | - Qualité du back – office |
| - Qualité du conseil | - Traitement des litiges |
| - Capacité à intervenir dans des situations spéciales | |

Certains intermédiaires peuvent être privilégiés de manière plus systématique en fonction de leur spécialisation sur certains marchés ou sur certaines valeurs.

Un Comité semestriel encadre la sélection des intermédiaires, l'évaluation de l'adéquation de la qualité des services offerts, et analyse les statistiques d'activité et le volume de courtage.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation de Palatine Asset Management pour l'ensemble des transactions sur actions réalisées au cours de l'exercice 2023 sont disponibles sur le site www.palatine-am.com rubrique Réglementation.

Prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)
Annexe ESG : Reporting article 29 LEC de la Loi Energie Climat n°2019-1147 du 08/11/2019
ex act.173 de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)

1) Déploiement de la démarche ESG au sein de la société de gestion

L'investissement responsable est un axe stratégique de développement pour PALATINE ASSET MANAGEMENT qui s'est engagée depuis de nombreuses années à intégrer les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de certains de ses OPC.

L'analyse des critères ESG (sur l'Environnement, le Social et la Gouvernance) de Palatine AM d'un émetteur (action ou dette) permet d'évaluer la démarche RSE des entreprises. Notre démarche ESG se matérialise par une politique d'intégration des risques de durabilité et l'intégration dans notre gestion des critères environnementaux sociaux et de gouvernance.

Palatine AM est convaincu que la prise en compte de ces critères ESG est source de performance financière sur le long terme. Cette démarche permet d'associer toutes les équipes de la société de gestion.

Palatine AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI). Son engagement a pour vocation de pousser les entreprises dans une démarche de progrès. Elle passe par une politique de vote axée sur les critères ESG, un dialogue avec les entreprises et un engagement collaboratif avec WDI.

Toutes les informations concernant l'article 29 LEC de la Loi Energie Climat et relatives à la société de gestion PALATINE AM sont à retrouver dans un document spécifique accessible à l'adresse suivante : www.palatine-am.com.

2) Déploiement au niveau du fonds.

a) Prise en compte de critères ESG et de critères liés au changement climatique par le fonds

Ce fonds applique des exclusions normatives, sectorielles et de controverses dont la liste est accessible à l'adresse suivante www.palatine-am.com

b) Politique de vote et engagement

Se référer au document ad-hoc mis en ligne sur le site internet de la société.

Règlement SFDR – Règlement TAXONOMIE

L'objectif extra-financier du fonds est conforme aux dispositions de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil (SFDR).

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

L'annexe périodique SFDR figure à la fin de ce rapport.

Risque global du FCP

La société de gestion utilise pour calculer le risque global du FCP la méthode du calcul de l'engagement telle que définie aux articles 411-74, 411-75 et 411-76 du règlement général de l'AMF, et par l'instruction AMF n° 2011-15.

Mention sur les rémunérations

La rémunération variable est composée en règle générale de 70 % de critères quantitatifs et de 30 % de critères qualitatifs. Ces éléments qualitatifs prennent notamment en compte : le management, le travail en équipe (présence et participation aux comités, qualité du travail en binôme et avec le reste de l'équipe), le partage de l'information, la participation à la réussite collective, la transparence, les intérêts des clients et la capacité à nouer une relation de confiance avec eux, le respect des processus de décisions d'investissement et plus particulièrement l'intégration des risques en matière de durabilité.

La rémunération variable peut être modifiée selon les risques pris et la rentabilité de la société de gestion. Le pourcentage appliqué pourra être différent selon les fonctions et les résultats de chaque collaborateur. La réduction de la rémunération variable sera significative en cas de pertes de la société, ou d'une prise de risques passés et futurs jugée excessive et inacceptable. Elle pourra aller jusqu'à la suppression totale de la rémunération variable. Les risques visés comprennent principalement les risques pris en matière de gestion, le risque de contrepartie, le risque de non-

conformité, une insuffisance en matière de contrôle, de connaissance des clients, des pratiques visant à s'éloigner de la réglementation.

Pour l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par Palatine Asset Management à son personnel (30 collaborateurs fin de période / 28 ETP) a représenté 3 027 K€, et se décompose pour 2 354 K€ au titre des rémunérations fixes et pour 673 K€ au titre des rémunérations variables.

Aucune rémunération n'est versée par l'OPC, il n'y a pas d'intéressement aux plus-values (carried interests).

- VI - PRINCIPAUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

ISIN	Designation	Sens	Date	Quantité	Montant(€)
FR0013152899	RTEFRA 1 19/10/26	Achat d'obligations	29/06/2023	2 000 000	1 852 082,2
FR0011225143	EDF 4.125% 03/25/27	Achat d'obligations	28/06/2023	1 200 000	1 221 674,9
FR0014002G44	SAFFP 0.125% 03/16/26	Achat d'obligations	28/06/2023	900 000	815 032,8
XS2623129256	DAIML TRCK 3.875% 06/26 *EUR	Achat d'obligations	28/06/2023	800 000	798 851,7
BE0002601798	BPOST 1.25% 11/07/26	Achat d'obligations	28/06/2023	800 000	745 698,6
XS2644417227	SANTA CONS 4.50% 30/06/26 *EUR	Achat d'obligations	26/06/2023	700 000	699 825,0
FR0013399029	ACCOR 1.75% 04/02/26	Achat d'obligations	28/06/2023	700 000	685 300,0
FR0013510179	ELOFR 2.875% 01/29/26	Achat d'obligations	26/06/2023	700 000	678 702,6
XS2202744384	CEPSA FINA 2.25% 13/02/26 *EUR	Achat d'obligations	27/06/2023	700 000	671 813,5
XS1136406342	MMM 1.5% 11/09/26	Vente d'obligations	06/03/2024	700 000	667 581,6

- VII - OPERATIONS OU LE GROUPE A UN INTERET PARTICULIER

Au 28/06/2024 : - OPCVM = 7,14% de l'actif net.
- - Obligations = 2,25% de l'actif net.

- VIII - INFORMATIONS PARTICULIERES

- CHANGEMENTS INTERVENUS :

Depuis le 2 janvier 2024, la gestion financière est déléguée à Ostrum Asset Management dans le cadre d'un partenariat stratégique et afin de bénéficier de ses capacités d'analyse crédit. Palatine Asset Management et Ostrum Asset Management appartiennent au même groupe (BPCE).

- CHANGEMENTS A INTERVENIR SUR LE PROCHAIN EXERCICE :

Néant.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
PALATINE OBJECTIF RENDEMENT 30 MOIS

Identifiant d'entité juridique :
969500HZ66M169331Y36

Caractéristiques environnementales et sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

OUI

NON

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : __ %

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une portion de -% d'investissement durables.

Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durable sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Ayant un objectif social

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : __ %

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales **mais n'a pas réalisé d'investissement durables**.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La promotion des caractéristiques environnementales du fonds s'est faite à travers une note ESG moyenne sur la période supérieure à celle de son indice de référence et un respect des politiques d'exclusions.

La période au cours de laquelle le produit entendait promouvoir des caractéristiques environnementales s'étend, au cours de l'exercice clôturant le 30/06/2024, du 30/09/2023 au 30/06/2024. Le suivi des performances ESG est effectué trimestriellement au sein de Palatine AM. La mesure de l'atteinte de la promotion des caractéristiques environnementales et sociales a donc été effectuée à chaque fin de trimestre, pour ce produit.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Sur la période, la performance des indicateurs de durabilité du portefeuille par rapport à son indice de référence a été la suivante :

1 – Pour les émetteurs Entreprises :

Indicateur	30/09/2023		30/12/2023		31/03/2024		31/06/2024		Moyenne périodes	
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice
Note ESG (/20) (Souverains inclus jusqu'au 31/12/2023)	12,27	11	12,29	11,02	12,20	11,04	12,28	11,02	12,26	11,02
Respect des politiques d'exclusion	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

2 – Pour les émetteurs Souverains :

Indicateur	30/09/2023		30/12/2023		31/03/2024		31/06/2024		Moyenne périodes	
	Fonds	OCDE	Fonds	OCDE	Fonds	OCDE	Fonds	OCDE	Fonds	OCDE
Note ESG (/20)	*	*	*	*	16,67	15,83	N/A	15,83	16,67	15,83
Respect des politiques d'exclusion	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

* La Note ESG des émetteurs Souverains est calculée distinctement de celle des émetteurs Entreprise que depuis le 01/01/2024

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissement du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/04/2023 au 31/06/2024

○ Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Non applicable.

○ Dans quelle mesure les investissements durables que ce produit a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non applicable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non applicable.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ?

Non applicable.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Non applicable.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Liste des 15 investissements principaux du produit financier ou 50% des principaux investissements au 30/06/2024 :

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ANS (I)	Fond	7,14 %	FR
RTEFRA 1 19/10/26	Utilities	4,36 %	FR
EDF 4.125% 03/25/27	Services aux collectivités	2,81 %	FR
CA BK IRL 4.375% 08/06/26 *EUR	Services Financiers	1,86 %	IE
DAIML TRCK 3.875% 06/26 *EUR	Industries	1,84 %	NL
BPOST 1.25% 11/07/26	Industries	1,77 %	BE
DANBNK 4 01/12/27	Services Financiers	1,64 %	DK
SANTA CONS 4.50% 30/06/26 *EUR	Services Financiers	1,62 %	ES
CEPSA FINA 2.25% 13/02/26 *EUR	Services Financiers	1,57 %	ES
VERITAS B 2% 07/09/26 *EUR	Industries	1,57 %	FR
ACCOR 1.75% 04/02/26	Consommation discrétionnaire	1,56 %	FR
ELOFR 2.875% 01/29/26	Consommation de base	1,56 %	FR
ILIAD 2.375% 17/06/26	Technologie de l'Information	1,55 %	FR
NK 1.5% 01/15/27	Produits de Base	1,53 %	FR
SOCGEN 0.125% 02/24/26	Services Financiers	1,51 %	FR

Liste des 15 investissements principaux du produit financier ou 50% des principaux investissements au 31/03/2024 :

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ANS (I)	Fond	6,16 %	FR
RTEFRA 1 19/10/26	Utilities	4,28 %	FR
EDF 4.125% 03/25/27	Services aux collectivités	2,75 %	FR
CA BK IRL 4.375% 08/06/26 *EUR	Services Financiers	1,89 %	IE
DAIML TRCK 3.875% 06/26 *EUR	Industries	1,87 %	NL
BPOST 1.25% 11/07/26	Industries	1,73 %	BE
SANTA CONS 4.50% 30/06/26 *EUR	Services Financiers	1,65 %	ES
DANBNK 4 01/12/27	Services Financiers	1,60 %	DK
ILIAD 2.375% 17/06/26	Technologie de l'Information	1,54 %	FR
CEPSA FINA 2.25% 13/02/26 *EUR	Services Financiers	1,54 %	ES
ELOFR 2.875% 01/29/26	Consommation de base	1,53 %	FR
ACCOR 1.75% 04/02/26	Consommation discrétionnaire	1,53 %	FR
VERITAS B 2% 07/09/26 *EUR	Industries	1,53 %	FR
NK 1.5% 01/15/27	Produits de Base	1,49 %	FR
SOCGEN 0.125% 02/24/26	Services Financiers	1,48 %	FR

Liste des 15 investissements principaux du produit financier ou 50% des principaux investissements au 31/12/2023 :

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ANS (I)	Fond	6,08 %	FR
RTEFRA 1 19/10/26	Utilities	4,24 %	FR
EDF 4.125% 03/25/27	Services aux collectivités	2,85 %	FR
CA BK IRL 4.375% 08/06/26 *EUR	Services Financiers	1,86 %	IE
DAIML TRCK 3.875% 06/26 *EUR	Industries	1,85 %	NL
BPOST 1.25% 11/07/26	Industries	1,71 %	BE
DANBNK 4 01/12/27	Services Financiers	1,63 %	DK
SANTA CONS 4.50% 30/06/26 *EUR	Services Financiers	1,63 %	ES
ELOFR 2.875% 01/29/26	Consommation de base	1,56 %	FR

CEPSA FINA 2.25% 13/02/26 *EUR	Services Financiers	1,55 %	ES
ACCOR 1.75% 04/02/26	Consommation discrétionnaire	1,54 %	FR
VERITAS B 2% 07/09/26 *EUR	Industries	1,51 %	FR
ILIAD 2.375% 17/06/26	Technologie de l'Information	1,51 %	FR
NK 1.5% 01/15/27	Produits de Base	1,49 %	FR
MMM 1.5% 11/09/26	Industries	1,47 %	US

Liste des 15 investissements principaux du produit financier ou 50% des principaux investissements au 30/09/2023 :

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ANS (I)	Fond	5,92 %	FR
RTEFRA 1 19/10/26	Utilities	4,13 %	FR
EDF 4.125% 03/25/27	Services aux collectivités	2,73 %	FR
SAFFP 0.125% 03/16/26	Industries	2,63 %	FR
CA BK IRL 4.375% 08/06/26 *EUR	Services Financiers	1,80 %	IE
DAIML TRCK 3.875% 06/26 *EUR	Industries	1,78 %	NL
BPOST 1.25% 11/07/26	Industries	1,64 %	BE
DANBNK 4 01/12/27	Services Financiers	1,58 %	DK
SANTA CONS 4.50% 30/06/26 *EUR	Services Financiers	1,57 %	ES
ELOFR 2.875% 01/29/26	Consommation de base	1,51 %	FR
ACCOR 1.75% 04/02/26	Consommation discrétionnaire	1,51 %	FR
CEPSA FINA 2.25% 13/02/26 *EUR	Services Financiers	1,50 %	ES
VERITAS B 2% 07/09/26 *EUR	Industries	1,46 %	FR
MMM 1.5% 11/09/26	Industries	1,46 %	US
ILIAD 2.375% 17/06/26	Technologie de l'Information	1,45 %	FR

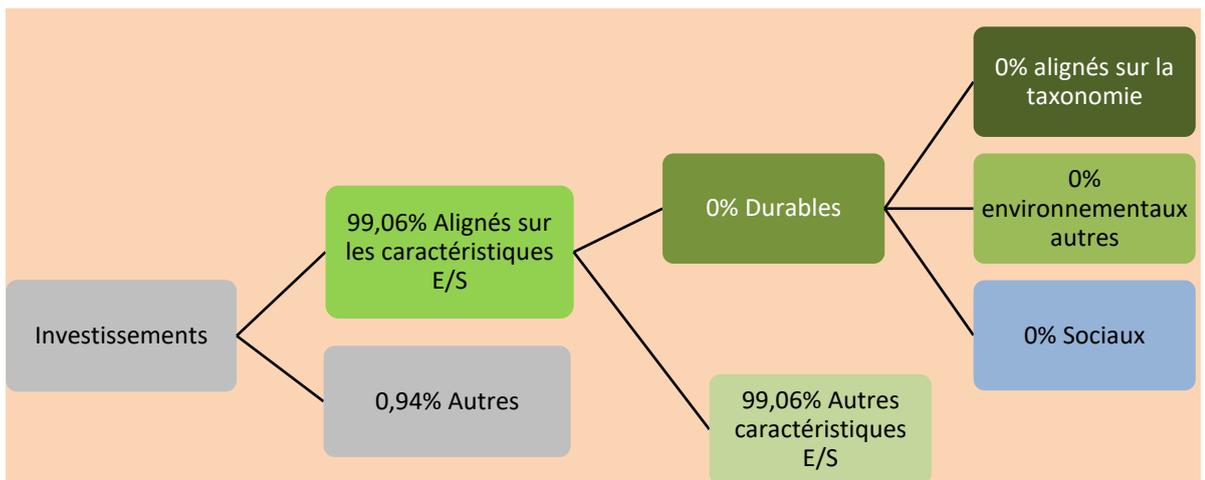


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Non applicable.

○ Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs pour les émetteurs non souverains au 31/06/2024 a été la suivante :



La catégorie #1 **Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 **Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 **Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie #1A **Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux ;
- La sous-catégorie #1B **Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

○ Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les principaux secteurs d'investissement au cours de la période ont été les suivants :

- Services aux collectivités
- Industries
- Services Financiers
- Consommation discrétionnaire
- Consommation de base
- Technologie de l'Information
- Produits de Base
- Télécommunications
- Immobilier

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburant à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne l'énergie



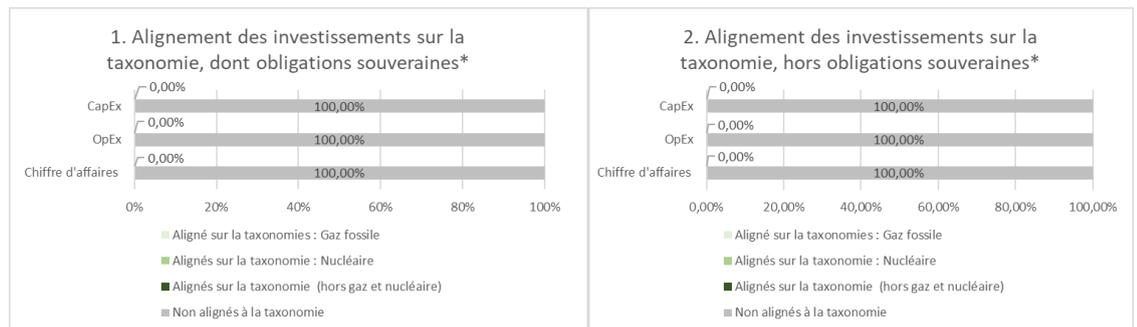
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE¹ ?

Ce produit financier n'entend pas réaliser d'investissements durables environnementaux alignés à la taxinomie de l'UE.

○ Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie ?

- Oui
- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

○ Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable.

○ Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » sont 0,23% de cash et 0,71% d'OPCVM non alignés au 31/06/2024.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les éléments contraignants de l'approche extra-financière pour sélectionner les investissements au cours de la période ont été les suivants :

- **Filtre d'exclusions sectorielles et normatives** : 100% des valeurs investies respectent les politiques d'exclusion de Palatine AM.
- **Filtre notation ESG** :
 - Note ESG moyenne des émetteurs Corporate sur la période est de 12,26, supérieure à celle de l'indice de référence corporate qui est de 11,02.
 - Score de contribution aux ODD des émetteurs souverains au 31/06/2024 est de 16,67/20, supérieur à celui de l'indice de référence souverain qui est de 15,83/20.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière de durabilité des activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – Voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

○ **En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

○ **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

○ **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

Non applicable.

○ **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable.

FCP PALATINE OBJECTIF RENDEMENT 30 MOIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Premier exercice clos le 28 juin 2024

FCP PALATINE OBJECTIF RENDEMENT 30 MOIS

86, rue de Courcelles
75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Premier exercice clos le 28 juin 2024

Aux porteurs de parts du FCP PALATINE OBJECTIF RENDEMENT 30 MOIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) PALATINE OBJECTIF RENDEMENT 30 MOIS relatifs à l'exercice d'une durée de 12 mois et 8 jours clos le 28 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 23 juin 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

Jean-Luc MENDIELA

Associé

BILAN ACTIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00
DÉPÔTS	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	43 651 063,91
Actions et valeurs assimilées	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées	40 528 663,91
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	40 528 663,91
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances négociables	0,00
Autres titres de créances	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Organismes de placement collectif	3 122 400,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	3 122 400,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00
Autres organismes non européens	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Instruments financiers à terme	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Autres opérations	0,00
Autres instruments financiers	0,00
CRÉANCES	32 441,44
Opérations de change à terme de devises	0,00
Autres	32 441,44
COMPTES FINANCIERS	84 559,26
Liquidités	84 559,26
TOTAL DE L'ACTIF	43 768 064,61

BILAN PASSIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024
CAPITAUX PROPRES	
Capital	42 953 428,20
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00
Report à nouveau (a)	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	69 463,91
Résultat de l'exercice (a,b)	729 575,61
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	43 752 467,72
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>	
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Instruments financiers à terme	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Autres opérations	0,00
DETTES	15 596,89
Opérations de change à terme de devises	0,00
Autres	15 596,89
COMPTES FINANCIERS	0,00
Concours bancaires courants	0,00
Emprunts	0,00
TOTAL DU PASSIF	43 768 064,61

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00
Autres engagements	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00
Autres engagements	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024
Produits sur opérations financières	
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	26 126,33
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 625,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	930 041,80
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Autres produits financiers	0,00
TOTAL (1)	958 793,13
Charges sur opérations financières	
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur dettes financières	317,82
Autres charges financières	0,00
TOTAL (2)	317,82
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	958 475,31
Autres produits (3)	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	210 170,37
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	748 304,94
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-18 729,33
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	729 575,61

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le premier exercice clos au 28 juin 2024 a une durée exceptionnelle de 12 mois et 8 jours.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux / Barème		
			Part SI	Part I	Part R
1	Frais de gestion financière et				
2	Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif Net	0,40 % TTC maximum	0,50 % TTC maximum	0,60 % TTC maximum
3	Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)	Actif net	Non significatif*	Non significatif*	Non significatif*
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	Néant	Néant
5	Commission de surperformance	Actif Net	Néant	Néant	Néant

*OPC investissant moins de 20% dans d'autres OPC

Swing pricing

La société de gestion a mis en place, à compter du 31/12/2023, une méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) avec un seuil de déclenchement.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif du FCP en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif du FCP.

Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans le FCP en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préétabli déterminé sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si le FCP émet plusieurs catégories de parts, la VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories de parts du FCP.

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.

Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.

La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative du FCP et la seule communiquée aux porteurs de parts du FCP.

Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la VL avant application du mécanisme d'ajustement.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts PALATINE OBJECTIF RENDEMENT 30 MOIS PARTS I	Capitalisation	Capitalisation
Parts PALATINE OBJECTIF RENDEMENT 30 MOIS PARTS R	Capitalisation	Capitalisation
Parts PALATINE OBJECTIF RENDEMENT 30 MOIS PARTS SI	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	0,00
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	44 846 917,38
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-3 156 695,53
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	75 931,68
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 200,92
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00
Frais de transactions	-153,65
Différences de change	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 242 363,82
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	1 242 363,82
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	748 304,94
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00
Autres éléments	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	43 752 467,72

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	40 528 663,91	92,63
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	40 528 663,91	92,63
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	40 528 663,91	92,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 559,26	0,19
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	40 114 086,70	91,68	414 577,21	0,95	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	84 559,26	0,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/06/2024
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	31 500,00
	Autres créances	941,44
TOTAL DES CRÉANCES		32 441,44
DETTES		
	Frais de gestion fixe	15 596,89
TOTAL DES DETTES		15 596,89
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		16 844,55

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part PALATINE OBJECTIF RENDEMENT 30 MOIS PARTS I		
Parts souscrites durant l'exercice	6 217,000	6 217 000,00
Parts rachetées durant l'exercice	-350,000	-360 853,56
Solde net des souscriptions/rachats	5 867,000	5 856 146,44
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 867,000	
Part PALATINE OBJECTIF RENDEMENT 30 MOIS PARTS R		
Parts souscrites durant l'exercice	33 814,885	33 815 917,38
Parts rachetées durant l'exercice	-2 290,103	-2 344 406,32
Solde net des souscriptions/rachats	31 524,782	31 471 511,06
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	31 524,782	
Part PALATINE OBJECTIF RENDEMENT 30 MOIS PARTS SI		
Parts souscrites durant l'exercice	4 814,000	4 814 000,00
Parts rachetées durant l'exercice	-436,136	-451 435,65
Solde net des souscriptions/rachats	4 377,864	4 362 564,35
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 377,864	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part PALATINE OBJECTIF RENDEMENT 30 MOIS PARTS I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	1 812,54
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	1 812,54
Part PALATINE OBJECTIF RENDEMENT 30 MOIS PARTS R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	11 921,36
Commissions de souscription acquises	140,30
Commissions de rachat acquises	11 781,06
Part PALATINE OBJECTIF RENDEMENT 30 MOIS PARTS SI	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	2 267,91
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	2 267,91

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/06/2024
Parts PALATINE OBJECTIF RENDEMENT 30 MOIS PARTS I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	25 370,05
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts PALATINE OBJECTIF RENDEMENT 30 MOIS PARTS R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	170 031,27
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts PALATINE OBJECTIF RENDEMENT 30 MOIS PARTS SI	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	14 769,05
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/06/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/06/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/06/2024
Actions			0,00
Obligations			984 922,52
	FR0013476199	BPCE 0.25% 15-01-26	379 925,75
	FR001400HAC0	BPCE 3.625% 17-04-26 EMTN	604 996,77
TCN			0,00
OPC			3 122 400,00
	FR0010377564	PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ans Part I	3 122 400,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			4 107 322,52

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/06/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	0,00
Résultat	729 575,61
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00
Total	729 575,61

	28/06/2024
Parts PALATINE OBJECTIF RENDEMENT 30 MOIS PARTS I	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	106 487,24
Total	106 487,24

	28/06/2024
Parts PALATINE OBJECTIF RENDEMENT 30 MOIS PARTS R	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	539 019,49
Total	539 019,49

	28/06/2024
Parts PALATINE OBJECTIF RENDEMENT 30 MOIS PARTS SI	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	84 068,88
Total	84 068,88

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/06/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	69 463,91
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00
Total	69 463,91

	28/06/2024
Parts PALATINE OBJECTIF RENDEMENT 30 MOIS PARTS I	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	9 761,21
Total	9 761,21

	28/06/2024
Parts PALATINE OBJECTIF RENDEMENT 30 MOIS PARTS R	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	52 414,17
Total	52 414,17

	28/06/2024
Parts PALATINE OBJECTIF RENDEMENT 30 MOIS PARTS SI	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	7 288,53
Total	7 288,53

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/06/2024
Actif net Global en EUR	43 752 467,72
Parts PALATINE OBJECTIF RENDEMENT 30 MOIS PARTS I en EUR	
Actif net	6 149 557,80
Nombre de titres	5 867,000
Valeur liquidative unitaire	1 048,16
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,66
Capitalisation unitaire sur résultat	18,15
Parts PALATINE OBJECTIF RENDEMENT 30 MOIS PARTS R en EUR	
Actif net	33 009 551,70
Nombre de titres	31 524,782
Valeur liquidative unitaire	1 047,09
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,66
Capitalisation unitaire sur résultat	17,09
Parts PALATINE OBJECTIF RENDEMENT 30 MOIS PARTS SI en EUR	
Actif net	4 593 358,22
Nombre de titres	4 377,864
Valeur liquidative unitaire	1 049,22
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,66
Capitalisation unitaire sur résultat	19,20

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
CMZB 1 1/8 06/22/26	EUR	500 000	476 494,11	1,09
DEUTSCHE BK PARIS BRANCH 1.375% 10-06-26	EUR	400 000	391 359,51	0,89
SANTANDER CONSUMER BANK AG 4.5% 30-06-26	EUR	700 000	709 965,60	1,62
VONOVIA SE 1.375% 28-01-26	EUR	400 000	387 212,26	0,89
ZF FINANCE 5.75% 03-08-26 EMTN	EUR	400 000	431 725,07	0,99
TOTAL ALLEMAGNE			2 396 756,55	5,48
AUSTRALIE				
AUSTRALIA NEW ZEA BANKING GRP LTD GTO 3.652% 20-01-26	EUR	500 000	508 317,08	1,16
TOTAL AUSTRALIE			508 317,08	1,16
BELGIQUE				
BPOST SA DE DROIT PUBLIC 1.25% 11-07-26	EUR	800 000	773 322,10	1,77
KBC GROUPE 0.25% 01-03-27 EMTN	EUR	700 000	661 578,73	1,51
TOTAL BELGIQUE			1 434 900,83	3,28
CANADA				
TORONTO DOMINION BANK THE 0.5% 18-01-27	EUR	600 000	556 660,66	1,27
TOTAL CANADA			556 660,66	1,27
DANEMARK				
DANSKE BK 4.0% 12-01-27	EUR	700 000	716 336,47	1,64
NYKREDIT 0.25% 13-01-26	EUR	500 000	475 214,02	1,08
TOTAL DANEMARK			1 191 550,49	2,72
ESPAGNE				
BANCO NTANDER 3.75% 16-01-26	EUR	500 000	509 571,56	1,17
BANKINTER 0.875% 08-07-26 EMTN	EUR	400 000	382 034,62	0,87
BBVA 4.125% 10-05-26	EUR	400 000	403 539,89	0,92
CAIXABANK 0.75% 10-07-26 EMTN	EUR	400 000	390 962,43	0,89
CELLNEX FINANCE 2.25% 12-04-26	EUR	500 000	490 551,58	1,12
CEP FINANCE 2.25% 13-02-26	EUR	700 000	688 874,59	1,58
TOTAL ESPAGNE			2 865 534,67	6,55
ETATS-UNIS				
CELANESE US HOLDINGS LLC 4.777% 19-07-26	EUR	600 000	635 844,70	1,45
CITIGROUP 1.5% 24-07-26 EMTN	EUR	400 000	396 183,34	0,90
MORGAN STANLEY CAPITAL SERVICE 2.103% 08-05-26	EUR	419 000	414 419,87	0,95
WELL FAR 2.0% 27-04-26 EMTN	EUR	500 000	487 468,22	1,12
TOTAL ETATS-UNIS			1 933 916,13	4,42
FINLANDE				
FORTUM OYJ 1.625% 27-02-26	EUR	397 000	385 695,13	0,88
NOKIA OYJ 2.0% 11-03-26 EMTN	EUR	500 000	489 500,89	1,12
NORDEA BKP 3.625% 10-02-26	EUR	150 000	151 900,81	0,35
STORA ENSO OYJ 4.0% 01-06-26	EUR	500 000	503 388,63	1,15
TOTAL FINLANDE			1 530 485,46	3,50
FRANCE				
ACCOR 3.0% 04-02-26	EUR	700 000	683 875,02	1,57
ALD 1.25% 02-03-26 EMTN	EUR	400 000	386 135,23	0,89
ARVAL SERVICE LEASE SAFRANCE COMPANY 3.375% 04-01-26	EUR	500 000	503 999,18	1,16

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AUCHAN 2.875% 29-01-26 EMTN	EUR	700 000	680 935,88	1,56
BFCM 1.625% 19-01-26 EMTN	EUR	500 000	489 147,91	1,11
BNP PAR 0.5% 04-06-26	EUR	600 000	582 110,14	1,33
BPCE 0.25% 15-01-26	EUR	400 000	379 925,75	0,87
BPCE 3.625% 17-04-26 EMTN	EUR	600 000	604 996,77	1,38
BQ POSTALE 0.25% 12-07-26 EMTN	EUR	700 000	657 287,19	1,50
BURE VERI 2.0% 07-09-26	EUR	700 000	687 623,16	1,58
CA 1.0% 22-04-26 EMTN	EUR	600 000	587 385,12	1,34
CARREFOUR BQ 4.079% 05-05-27	EUR	600 000	608 083,02	1,39
CREDIT MUTUEL ARKEA 1.625% 15-04-26	EUR	500 000	484 701,30	1,11
EDF 4.125% 25/03/2027	EUR	1 200 000	1 229 386,03	2,81
ELIS EX HOLDELIS 2.875% 15-02-26	EUR	600 000	596 844,10	1,37
ENGIE 1.0% 13-03-26 EMTN	EUR	500 000	481 870,55	1,10
ERAMET 7.0% 22-05-28	EUR	400 000	414 577,21	0,94
GROUPE EIFFAGE 1.625% 14-01-27	EUR	500 000	478 438,91	1,09
ILIAD 2.375% 17-06-26	EUR	700 000	676 981,22	1,55
IMERYS 1.5% 15-01-27 EMTN	EUR	700 000	667 139,36	1,52
ORANO 3.375% 23-04-26 EMTN	EUR	500 000	499 011,30	1,14
PSA BANQUE FRANCE 3.875% 19-01-26	EUR	500 000	509 779,63	1,16
RENAULT 2.375% 25-05-26 EMTN	EUR	400 000	388 433,04	0,88
RENAULT CREDIT INTL BANQUE 1.75% 10-04-26	EUR	500 000	484 504,73	1,10
RTE EDF 1.0% 19-10-26 EMTN	EUR	2 000 000	1 906 903,72	4,36
SAFFP 0 ? 03/16/26 Corp	EUR	600 000	566 615,92	1,30
SG 0.125% 24-02-26	EUR	700 000	662 746,40	1,51
SPIE 2.625% 18-06-26	EUR	500 000	487 318,42	1,12
THALES SA	EUR	500 000	470 250,00	1,07
TOTAL FRANCE			17 857 006,21	40,81
IRLANDE				
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH 4.375% 08-06-26	EUR	800 000	811 469,37	1,85
SMURFIT KAPPA ACQUISITIONS 2.875% 15-01-26	EUR	600 000	600 376,08	1,37
TOTAL IRLANDE			1 411 845,45	3,22
ITALIE				
AUTO PER 1.75% 26-06-26 EMTN	EUR	600 000	577 522,60	1,32
LEONARDO 2.375% 08-01-26	EUR	400 000	396 320,31	0,91
UNICREDIT 0.325% 19-01-26 EMTN	EUR	200 000	190 303,03	0,43
TOTAL ITALIE			1 164 145,94	2,66
JAPON				
MIZUHO FINANCIAL GROUP 0.184% 13-04-26	EUR	400 000	377 629,32	0,87
TOTAL JAPON			377 629,32	0,87
LUXEMBOURG				
ARCELLOR MITTAL 4.875% 26-09-26	EUR	500 000	529 957,54	1,21
TOTAL LUXEMBOURG			529 957,54	1,21
PAYS-BAS				
DAIMLER TRUCK INTL FINANCE BV 3.875% 19-06-26	EUR	800 000	806 232,11	1,85
ESSITY CAPITAL BV 3.0% 21-09-26	EUR	200 000	203 382,13	0,46
FIAT CHRYSLER AUTOMOBILES NV 3.875% 05-01-26	EUR	500 000	510 930,75	1,17
ING GROEP NV 2.125% 23-05-26	EUR	600 000	592 271,26	1,36
LEASEPLAN CORPORATION NV 0.25% 23-02-26	EUR	400 000	378 975,19	0,86

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LYB INTL FINANCE II BV 0.875% 17-09-26	EUR	600 000	568 685,49	1,30
TOTAL PAYS-BAS			3 060 476,93	7,00
PORTUGAL				
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 2.875% 01-06-26	EUR	500 000	495 525,89	1,13
TOTAL PORTUGAL			495 525,89	1,13
ROYAUME-UNI				
BRITISH 1.75% 10-03-26 EMTN	EUR	600 000	585 813,45	1,34
CHANEL CERES 0.5% 31-07-26	EUR	600 000	563 660,30	1,29
DS SMITH PLC 08750 1926 1209A 0.875% 12-09-26	EUR	300 000	284 603,61	0,65
MONDI FINANCE 1.625% 27-04-26	EUR	600 000	581 093,01	1,33
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 1.5% 08-03-26	EUR	400 000	395 486,85	0,90
NATWEST GROUP 1.75% 02-03-26	EUR	300 000	297 596,79	0,68
TOTAL ROYAUME-UNI			2 708 254,01	6,19
SUEDE				
SWEDBANK AB 4.625% 30-05-26	EUR	500 000	505 700,75	1,16
TOTAL SUEDE			505 700,75	1,16
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			40 528 663,91	92,63
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			40 528 663,91	92,63
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ans Part I	EUR	2 500	3 122 400,00	7,14
TOTAL FRANCE			3 122 400,00	7,14
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			3 122 400,00	7,14
TOTAL Organismes de placement collectif			3 122 400,00	7,14
Créances			32 441,44	0,07
Dettes			-15 596,89	-0,03
Comptes financiers			84 559,26	0,19
Actif net			43 752 467,72	100,00

Parts PALATINE OBJECTIF RENDEMENT 30 MOIS PARTS I	EUR	5 867,000	1 048,16
Parts PALATINE OBJECTIF RENDEMENT 30 MOIS PARTS R	EUR	31 524,782	1 047,09
Parts PALATINE OBJECTIF RENDEMENT 30 MOIS PARTS SI	EUR	4 377,864	1 049,22